

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 2 JUILLET 2012
DELIBERATION N°2012-40

OBJET : Compte-rendu des Conseils Scientifiques des 29 mai et 19 juin 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

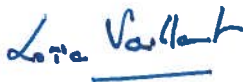
DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil scientifique lors de sa séance du 29 mai 2012.

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil scientifique lors de sa séance du 19 juin 2012.

Fait à Tours, le 4 juillet 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT